

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Eau et assainissement – Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement Tranche 2 à Canet – Demandes de subventions

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Clermontais, et en attente de la finalisation des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes souhaite réaliser les travaux prioritaires inscrits dans les documents de planification des communes.

La commune de Canet a finalisé le schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2015. Suite à cette étude, un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (suppression de fuite) a été établi.

Le schéma directeur d'assainissement a lui été réalisé en 2012. Suite à cette étude, un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement (suppression d'infiltration, amélioration des écoulements) a également été établi.

En 2018, les réseaux d'eau potable de la commune présentaient un rendement de 56%.

Compte tenu de cette valeur, les tranches de travaux 1 à 3 ont été définies :

- En donnant priorité aux économies d'eau : le programme de travaux sur le réseau d'eau potable intègre les travaux prioritaires du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) compte tenu des Indices Linéaires de Perte définis ;
- En planifiant les travaux d'assainissement associés sous réserve qu'ils soient identifiés dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Ainsi, les travaux sur les réseaux d'eau potable des 3 tranches sont considérés en priorité 1 ou 2 dans le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP).

Dans l'optique de réduire les fuites et donc de limiter l'impact sur la ressource en eau potable, la Communauté de communes du Clermontais s'est engagée dans un plan d'actions visant à réhabiliter les réseaux les plus fuyards.

Le gain théorique attendu après la réalisation de travaux en termes de réduction de fuites serait au total de 39 m³/j, soit 14 235 m³/an :

- Grand Rue : 9 m³/j
- Grand Place : 6 m³/j
- Ruelles : 24 m³/j

De plus, dans l'optique de supprimer les infiltrations et améliorer les écoulements dans le réseau d'assainissement, la Communauté de communes du Clermontais souhaite profiter de ces travaux sur le réseau d'eau potable pour réaliser les travaux jugés prioritaires dans le schéma directeur d'assainissement de la commune.

Il est rappelé que la Communauté de communes a engagé en 2019 une première tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (rue de la Fabrique et chemin de Galons Bas).

Elle souhaite enchaîner sur 2 tranches successives en 2020 et 2021.

La tranche 2 correspond à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et représente un linéaire de 680 ml (Impasse de la Ville, rue de la Ville, rue Courte, rue de la Villette, impasse du Nord (secteur 10), Grand Rue (secteur 8) et Grand Place (secteur 9)).

Les travaux de réhabilitation des réseaux de la tranche 2 sont estimés à **424 532 € HT**, répartis de la façon suivante :

- Réhabilitation réseau d'eau potable	274 877 € HT
- Réhabilitation réseau d'assainissement	149 655 € HT

Ce projet est inscrit au contrat signé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Communauté de communes « pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement » – période 2019 – 2021.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur la commune de Canet :
 - La réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 274 877 € HT
 - La réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 149 655 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.

- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE les projets de travaux sur la commune de Canet tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc-Roussillon,

SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style.

Jean-Claude LACROIX